

Médecine : filtre aux études, c'est aujourd'hui

Le projet de décret qui organise le filtrage des étudiants en médecine, c'est pour aujourd'hui. Les choses avancent.

Le ministre de l'Enseignement supérieur Jean Claude Marcourt soumet aujourd'hui au gouvernement son projet de décret organisant un filtre aux études de médecine, a-t-il fait savoir jeudi après la charge livrée à son i

encontre un peu plus tôt dans la journée par la N-VA et la ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block.

Par la voix de son porte-parole, M. Marcourt dit ne pas vouloir «*s'immiscer dans des tensions flamando-flamandes*» entre les deux partenaires de gouvernement.

Quant à l'inaction prêtée à la Fédération dans l'instauration d'un filtre aux études de médecine, le francophone tacle sa collègue du fédéral. «*Maggie De Block sait très bien, via les différentes réunions in-*

tercabinets, que les choses avancent...».

Pour preuve, le projet de décret organisant la sélection des étudiants autorisés à poursuivre leur cursus sera déposé aujourd'hui devant le gouvernement.

«*Mais nous, nous attendons toujours de notre côté le cadastre dynamique des médecins promis il y a six mois, ainsi que les modifications de l'arrêté ministériel sur la planification et la répartition des quotas pour pouvoir donner une attestation (d'autorisation d'exercice, NDLR) à tous les étudiants...*», dixit le ministre Marcourt.

Par ce décret, la Fédération réinstaurera de facto une limitation à l'accès aux études de médecine pour mieux faire correspondre le nombre de diplômés à celui de quotas Inami délivrés par le fédéral.

Selon le ministre Marcourt, le contingentement tel qu'il est organisé actuellement ne correspond toutefois plus du tout aux besoins en praticiens, la Belgique étant contrainte aujourd'hui d'importer nombre de médecins étrangers, a-t-il répété ces derniers mois. ■